

Le servage pesait sur elle plus ou moins lourdement, selon que son suzerain était bon ou méchant, juste ou injuste; mais cette situation devait changer. Le temps avait marché; les serfs, lassés de leur misérable état, s'étaient demandé, peu à peu, si leur sort ne pouvait pas être amélioré, et le mot de *franchise* avait été prononcé. Ce mot avait trouvé un écho jusque dans la plus humble chaumière; mais le pauvre serf des villages ne pouvait songer, comme l'avaient fait les gens des villes, à sommer ses maîtres de lui octroyer ces libertés et ces immunités que les citadins avaient conquises, souvent même les armes à la main, depuis plusieurs années. Il lui fallait un aide. Il le trouva dans la royauté et dans l'Église. Bien des écrivains n'ont voulu voir dans cet appui de ces deux grands pouvoirs qu'un acte exclusif de tout sentiment de sympathie et de miséricordieuse compassion, et dicté uniquement par l'intérêt le plus égoïste. Du nombre de ces écrivains est l'auteur du trop long *Essai historique* mis en tête du cartulaire de Bourg par M. Jarrin. Esprit systématique et ne voyant les faits qu'à travers ses préventions, il ne regarde qu'un seul côté des événements, celui qui plaît à sa manie de dénigrement de tous les hommes du pouvoir. Du second côté, souvent le vrai, il se garde d'en parler; cela dérangerait son siège. Ainsi, si les princes de Bagé ont affranchi leurs hommes de Bourg, « ce n'est, dit-il, que parce qu'ils avaient reconnu qu'une ville franche rendait plus qu'une ville serve; c'est une affaire fiscale qu'ils ont fait là simplement. Pas de simagrées de piété et d'humanité. » Si ces mêmes princes se sont réservé de percevoir certains droits sur la vente de quelques marchandises, comme la mercerie et les souliers, et s'ils ont édicté, dans leur charte, pour des crimes et des délits, des peines pécuniaires dont ils percevaient le montant, M. Jarrin ajoute : « Ces fils de croisés vivaient, en somme, de la vente des souliers; ce n'est pas bien chevaleresque. Ils vivaient aussi des crimes et des délits de leurs sujets : c'est peu moral... » Mais un pouvoir a-t-il jamais pu exister, sans être dans la nécessité d'imposer des charges fiscales à ses administrés, pour suffire aux dépenses qu'exigent la défense du pays, sa viabilité, la construction et l'entretien de ses monuments publics, le traitement de ses magistrats, de ses professeurs et de ses employés? Les gouvernements